

Le Vildéen

Magazine d'informations communales



2019
n° 1

Le mot du maire



Comme tous les ans à la même période, le conseil municipal est amené à voter le compte administratif et le budget primitif de l'année en cours. Vous pourrez constater que ces budgets sont conformes à ce que j'avais annoncé lors des vœux du maire ; avec un excédent de fonctionnement de 246 000 €, le conseil municipal a décidé d'affecter 240 000 € en investissement et de garder 6 000 € en fonctionnement. Grâce à ce report et aux résultats estimés en 2019 la commune pourra de nouveau investir sans emprunter. Parmi les gros investissements prévus vous noterez l'aménagement du parc en centre bourg et du boulo-drome pour 180 000 €, les cheminements piétons rue du Pont des vignes et route de Dinan pour 100 000 €, l'aménagement du cimetière pour 25 000 €, divers travaux de voirie pour 144 000 € et des travaux de ventilation à l'école maternelle pour 30 000 €. L'achat de la maison Briand rue des Templiers et sa réhabilitation seront financés intégralement par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bretagne dans un premier temps. La convention opérationnelle que nous avons signée avec l'EPF prévoit un plan de financement rigoureux et l'intervention de plusieurs partenaires ; il laisse par ailleurs, un délai de 7 ans à la commune pour régler le solde des travaux déductions faites des subventions et aides diverses.

Dans ce bulletin vous pourrez également constater que les taux d'imposition sont en légère baisse ; cela permettra de compenser partiellement la hausse enregistrée au niveau de l'agglo, tout en restant globalement dans la moyenne des communes de même strate. En 2016 les taux étaient les suivants : taxe d'habitation 14,99 %, taxe foncière sur le bâti 17,63 %, foncier non bâti 62,39 %, en 2019 ces mêmes taux seront de 14,17 %, 16,67 % et 58,96 %.

Concernant le PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat), il devrait être opérationnel début 2020. L'enquête publique aura lieu entre le 1^{er} août et le 19 septembre pour une approbation fin novembre 2019. L'étude du zonage réalisée par les élus, le cabinet d'étude et les différents services de l'agglomération est désormais terminée ; quelques modifications peuvent être apportées à la marge, mais nous devons respecter notre quota de surfaces constructibles pour préserver le secteur agricole. La densification et l'occupation des dents creuses restent des règles de base pour justifier le seuil minimum de production de logement et le seuil maximal de consommation foncière.

Je vous souhaite bonne lecture et vous indique que les services de la Mairie sont à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Le Maire,
Jean-Yves JUHEL

Sommaire

Conseils municipaux.....	p 3
Infos administratives	p 10
Infos communales.....	p 15
Scolaire / Péri-scolaire.....	p 20
Vie associative.....	p 23
Infos pratiques	p 28

Mise en page :
RoudennGrafik, 02 96 58 02 03

Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 02 96 27 61 57 - Fax 02 96 27 07 99
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr
www.vilde-guingalan.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Mardi		
Mercredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Jeudi	9H00 - 12H00	
Vendredi	9H00 - 12H00	14H00 - 17H00
Samedi	10H00 - 12H00	

Extraits des comptes rendus de conseils municipaux

Séance du 27 septembre 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY

Absents : Roselyne MORICET ayant donné pouvoir à Annie REHEL, Nadège DAMIDE ayant donné pouvoir à Anne-Marie FOSSARD

VOIRIE / URBANISME

CONVENTION OPÉRATIONNELLE D'ACTIONS FONCIÈRES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE – SECTEUR « RUE DES TEMPLIERS – RUE DE LA VALLÉE »

Le projet de la collectivité est de réaliser une opération qui prévoit la réhabilitation du bâti principal existant en front de rue et la densification du site par l'accueil de nouvelles constructions. Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rues des Templiers et de la Vallée. Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse et le travail de négociation, de suivi administratif, voire de contentieux implique une masse de travail trop importante pour que la commune puisse y faire face seule. Par ailleurs, elle implique une connaissance approfondie des procédures. C'est pourquoi il est proposé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

Le conseil municipal décide de demander l'intervention de l'EPF Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention opérationnelle d'actions foncières, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution, s'engage à racheter ou à faire racheter par un tiers qu'elle aura désigné les parcelles avant le 25 novembre 2025, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires.

ACQUISITION DE PARCELLES – RUE DE LA LANDELLE

Suite au bornage de la propriété située 18 rue de la Landelle appartenant à Monsieur CADE il a été signalé qu'une partie de son terrain devra être cédée à la commune car elle se situe sur le domaine public (voirie communale), cela représente 26m². Il est décidé d'acquérir les parcelles déjà situées sur le domaine public et cadastrées section A numéros 1880, 1881 et 1884, de fixer le prix d'acquisition à l'euro symbolique, de désigner Maître RENAUD pour l'établissement de l'acte, montant estimé à 250,00 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

BOCULÉ – AMÉNAGEMENT DE VOIRIE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Les élus décident d'entreprendre des travaux supplémentaires au lieudit Le Boculé : déplacement de l'abribus pour l'éloigner de la voie communale, ajout de 15 mètres linéaires de tuyau pour l'évacuation des eaux pluviales, diminution de la largeur de la voie au niveau des chicanes avec pose de bordurettes franchissables et création d'un marquage au sol au niveau du virage pour mieux visualiser chaque voie de circulation. Le conseil municipal retient l'offre remise par la société GNTP de PLOUER-SUR-RANCE pour un montant de 1 600,00 euros H.T., soit 1 920,00 euros T.T.C.

PERSONNEL / FINANCES

FÊTE DE LA MUSIQUE 2018 - BILAN

La fête de la musique a été organisée par la commune le 23 juin dernier. Il avait été demandé au Comité des fêtes de se joindre à l'organisation notamment pour la remise d'un fonds de caisse. Certaines factures liées à cette manifestation ont été réglées par la commune et d'autres par le Comité des fêtes. Ce dernier a encaissé les recettes de l'évènement qui doivent être reversées à la Commune.

Montant des dépenses : 1 493,35 €

Montant des recettes : 1 490,60 €

L'assemblée valide le bilan financier de cette manifestation et autorise Monsieur le Maire à envoyer un titre exécutoire au Comité des fêtes pour un montant de 964,37 euros.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DINAN AGGLOMÉRATION – PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 11 juin 2018 a adopté le rapport sur les charges transférées au titre de l'année 2018. Ce même rapport a été adopté par le Conseil Communautaire le 16 juillet 2018.

Il reprend l'accord fiscal de fusion avec l'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière et l'adoption d'un mécanisme de neutralisation sur 3 ans avec l'accord des 64 communes membres sur 3 ans et les subventions aux associations.

Le conseil municipal adopte le rapport de la CLECT du 11 juin 2018 et le montant de l'allocation de compensation pour l'année 2018 qui s'élève à 32 464,49 euros pour la commune de VILDE-GUINGALAN et 12 066 198,69 euros pour tout le territoire.

DINAN AGGLOMÉRATION – MODIFICATION DES STATUTS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Le 19 juillet dernier le conseil communautaire a adopté le projet de nouveaux statuts de Dinan Agglomération applicables à compter du 1er janvier 2019.

Dinan Agglomération exerce actuellement les compétences optionnelles et facultatives sur les anciens périmètres et selon les anciens intérêts communautaires déterminés par les EPCI ayant donné lieu à sa création. La période de deux ans arrivant à son terme au 31 décembre 2018.

Les compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace communautaire, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Les compétences optionnelles prévues : voirie d'intérêt communautaire, équipements sportifs et culturels, action sociale d'intérêt communautaire.

Le conseil municipal refuse l'adoption des statuts de Dinan Agglomération pour la raison suivante : la compétence voirie devrait rester communale.

Séance du 25 octobre 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie RÉHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL.

Absents : Philippe URO ayant donné pouvoir à Jérôme JUVAUX, Daniel JÉGO, Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL.

VOIRIE / URBANISME

RESTAURANT SCOLAIRE – ACHAT D'UNE ARMOIRE FROIDE ET D'UN CHARIOT DE DESSERT

Il a été décidé d'acheter une armoire froide et un chariot de dessert et de retenir les offres remises par les sociétés Kerfroid de DINAN pour un montant de 1 364,30 euros H.T., soit 1 637,16 euros T.T.C. et Manutan Collectivités pour un montant de 274,00 euros H.T., soit 328,80 euros T.T.C.

LOGEMENT COMMUNAL 2B RUE DES TEMPLIERS – CHANGEMENT DES CONVECTEURS

Le conseil municipal décide de remplacer les convecteurs d'un logement communal et retient l'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 1 007,00 euros H.T., soit 1 208,40 euros T.T.C.

MAIRIE – ACHAT D'UN VIDÉOPROJECTEUR

Il a été décidé d'acheter un vidéoprojecteur pour la mairie et de retenir l'offre remise par la société Manutan Collectivités pour un montant de 477,99 euros H.T., soit 573,59 euros T.T.C.

BOCULÉ – AMÉNAGEMENT DE VOIRIE - PRÉCISIONS

Afin de tester les aménagements prévus au lieudit Le Boculé, des séparateurs modulaires de voies (type baliroad) ont été installés. Compte-tenu de cet essai il est proposé de modifier le projet comme suit :

- remplacement des panneaux « stop » par des panneaux « cédez le passage »,
- remplacement de l'îlot central par un giratoire.

L'assemblée valide le projet tel qu'il est présenté, prend note de la moins-value sur l'offre présentée par la société GNTP et retient l'offre remise par la société SMR pour un montant de 1 697,34 euros H.T., soit 2 036,81 euros T.T.C. correspondant aux travaux de signalisation.

RUE DU PONT DES VIGNES – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Le diamètre des canalisations d'eaux pluviales rue du Pont des Vignes (250 mm) est insuffisant compte tenu du nombre d'habitations, il devrait être de 600 mm (selon les préconisations du bureau d'études intervenu en 2005). Il est donc nécessaire de revoir le réseau d'eaux pluviales dans cette rue.

Il a été décidé d'engager des travaux de déviation dudit réseau et de retenir l'offre remise par l'entreprise GNTP de PLOUER-SUR-RANCE pour un montant de 4 420,00 euros H.T.

FINANCES

ADHÉSION DES COMMUNES D'EREAC ET DE LANRELAS AU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE CAULNES-LA HUTTE-QUELARON

Le conseil municipal accepte l'adhésion des communes d'EREAC et de LANRELAS au Syndicat Mixte d'adduction en eau potable de CAULNES-LA HUTTE-QUELARON avec date d'effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE (SDE) – MODIFICATION DES STATUTS

Le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution c'est pourquoi de nouveaux projets sont engagés par le SDE notamment dans les domaines suivants : mobilité, maîtrise de l'énergie, activités complémentaires et SIG.

L'assemblée adopte les nouveaux statuts du SDE des Côtes d'Armor.

Séance du 29 novembre 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Jérôme JUVAUX, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL.

Absent : Virginie CABUY ayant donné pouvoir à Myriam LE BAIL.

TRAVAUX / MOBILIER

ÉCOLE MATERNELLE – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE

L'assemblée décide de changer le système d'éclairage et de remplacer toutes les dalles au plafond de l'école maternelle et retient l'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 7 844,00 euros H.T., soit 9 412,80 euros T.T.C.

PLAN « ÉCOLES NUMÉRIQUES INNOVANTES ET RURALITÉ » - ACHAT DES ÉQUIPEMENTS

Le 14 septembre 2017 le conseil municipal a décidé de répondre à l'appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » et a validé le projet pédagogique de l'équipe enseignante. Il visait à équiper l'école de douze tablettes numériques et d'un ordinateur portable faisant office de serveur pour l'école primaire, d'un robot d'éducation pour les enfants de la maternelle et d'un système de sauvegarde avec une formation pour les enseignants et une maintenance de ces équipements pour une période de trois ans.

L'inspection académique a annoncé que le projet présenté par la commune et l'école de VILDE-GUINGALAN a été validé. Par conséquent la commune peut bénéficier de 50% de subvention pour l'acquisition d'équipements numériques.

L'assemblée décide d'acheter les équipements décrits ci-dessus (sauf le robot d'éducation) et retient l'offre remise par la société MICRO C de RENNES pour un montant de 8 511,00 euros H.T., soit 10 051,59 euros T.T.C.

PERSONNEL / FINANCES

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2019

Les élus décident d'augmenter le prix du repas pris à la cantine (+2 %), soit 2,70 € (repas enfant inscrit), 3,93 € (repas enfant présent non inscrit dans les délais) et 5,50 € (repas adulte).

BONS D'ACHAT DE NOËL 2018

L'assemblée décide de reconduire les bons d'achat de Noël pour un montant de 60 € par classe et 80 € par bénévole assurant l'aide aux devoirs.

ÉCOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE VOILE À JUGON-LES-LACS

Seize enfants de CM2 sont concernés par ce projet dont treize Vildéens. Le coût de cette classe de voile est estimé à 93,00 € par élève pour une semaine. Une subvention d'un montant de 38,00 € par élève est demandée à la commune, les familles participant à hauteur de 38,00 € par enfant et l'Amicale Laïque prenant en charge 17,00 € par enfant.

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 38,00 € par élève domicilié à VILDE-GUINGALAN participant à cette classe de voile, soit 494,00 euros.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il a été décidé d'augmenter la durée hebdomadaire de service d'un agent (Madame CAVAN) passant de 28 heures à 30 heures. L'agent effectuait déjà ces heures qui étaient réglées en heures complémentaires à la fin de l'année.

INDEMNITÉ ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

L'assemblée fixe l'indemnité de conseil au Comptable du Trésor au taux de 100% selon le barème indiqué sur l'arrêté ministériel en cours pour l'année 2018 (de septembre à décembre 2018).

VOIRIE / URBANISME

RÉTROCESSION DE LA VOIRIE INTERNE DU LOTISSEMENT PRIVÉ «LA PETITE CROIX» - CONVENTION

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession de la voirie du lotissement privé « La Petite Croix » prévue à la fin du chantier et prend acte que les frais seront pris en charge par le vendeur.

PROJET DE CONSTRUCTION IMPASSE DE LA MAIRIE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Le conseil municipal décide de valider les travaux complémentaires liés au réseau d'eaux pluviales impasse de la Mairie et retient l'offre remise par la société COLAS pour un montant de 6 185,50 euros H.T.

COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES

La commune avait pris note du transfert obligatoire de la compétence eaux pluviales à Dinan Agglomération à compter du 1er janvier 2018. Dinan Agglomération demande aux communes d'annuler leur délibération car le transfert de compétence n'est pas obligatoire avant le 1er janvier 2020. Les élus décident donc d'annuler la délibération correspondante.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUiH) – ELABORATION – SECOND DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le conseil communautaire a approuvé la prescription d'un PLUiH issu de la fusion des procédures d'élaboration des PLUiH prescrites par délibérations du conseil communautaire de Dinan Communauté, le 29 juin 2015, et du conseil communautaire de PLANCOËT-PLÉLAN, le 14 décembre 2015. La tenue d'un premier débat sur le PADD a eu lieu en conseil municipal le 14 décembre 2017 puis en conseil communautaire le 18 décembre 2017.

Suite à ces débats le PADD a été enrichi et modifié en particulier sur les objectifs de construction de logements neufs, le statut de deux zones d'activités et la prise en compte des modifications de l'article R151-54 du Code de l'Urbanisme. Au regard de ces apports, il apparaît nécessaire d'organiser un second débat PADD. Cela consiste à débattre, sans vote, au sein du Conseil municipal puis du Conseil Communautaire sur les orientations générales du PADD et ses modifications.

L'article L. 151-5 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLUiH comprennent un PADD.

Ce document définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques,

l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il doit, en outre, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD du PLUiH de DINAN AGGLOMERATION permet de définir les orientations générales en matière de développement du territoire 12 ans, soit à l'horizon 2032.

Les orientations générales du PADD du futur PLUiH sont les suivantes :

Chapitre 1 : Renforcer l'attractivité de Dinan Agglomération

Chapitre 2 : Poursuivre la stratégie d'accueil du territoire

Chapitre 3 : Accompagner le développement pour un territoire à vivre

Chapitre 4 : Assurer une gestion durable des ressources et des risques

Chapitre 5 : Répartir la production de logements en limitant l'étalement urbain

Chapitre 6 : Développer l'attractivité du parc de logements existants

Chapitre 7 : Garantir un logement adapté pour tous

Le conseil municipal prend acte de la tenue d'un nouveau débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUiH.

DINAN AGGLOMÉRATION – PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE (PFFS)

Le PFFS est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité.

En effet, depuis la création de Dinan Agglomération, des relations financières étroites et nombreuses se sont nouées entre les communes et la Communauté d'Agglomération invitant à interroger en profondeur les règles du jeu héritées des anciens ensembles intercommunaux. Elles concernent tout aussi bien la fiscalité via l'Accord Fiscal de Fusion que les Attributions de Compensation (AC) relatives aux transferts et à l'harmonisation des compétences, en passant par la mise en œuvre du fonds de péréquation horizontale (FPIC).

De même, Dinan Agglomération et ses communes membres partagent un même contribuable, les ménages, et doivent tenir compte de la capacité contributive de ceux-ci. Désormais, sur le territoire communautaire, communes et intercommunalité doivent se coordonner pour actionner le levier fiscal que le contexte de contraction du pouvoir d'achat des ménages rend de plus en plus sensible.

De surcroît, le contexte de rigueur financière accrue pour les budgets locaux, dû à la baisse des dotations de l'Etat, passée et à venir, constitue un motif supplémentaire pour mettre à plat des politiques financières et fiscales coordonnées à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération.

Enfin, au cours des dernières années, le législateur a multiplié les incitations pour conclure ou renouveler les pactes financiers (DGF territoriale, coefficient et schémas de mutualisation, fiscalité unifiée...). Dès lors, les pactes financiers et fiscaux vont être appelés à se généraliser et devenir une pièce maîtresse pour accompagner la mise en œuvre des projets de territoire et leur financement.

Dans un cadre concerté avec l'ensemble des communes, le Pacte Fiscal et Financier Solidaire a pour ambition de mettre en

œuvre des outils permettant de coordonner la programmation des investissements, d'en définir les priorités, de s'entendre sur les stratégies fiscales à mettre en œuvre ou encore de formaliser des politiques de redistribution et de solidarité à la lumière de la réalité des ressources et des charges de chaque entité, le tout en préservant la capacité d'investissement nécessaire au développement du territoire.

Il est proposé l'adoption d'un Pacte Fiscal et Financier Solidaire décliné en 3 axes fondateurs stratégiques, 7 orientations cadres et 16 objectifs :

PACTE FISCAL ET FINANCIER SOLIDAIRE	AXES FONDATEURS STRATÉGIQUES	ORIENTATIONS CADRES
	Pour un territoire solidaire	Acter un engagement mutuel de solidarité
		Prendre en compte les contraintes sociodémographiques du territoire
	Pour une gouvernance du projet de territoire	Mettre en cohérence les compétences communautaires avec leur financement
		Soutenir la mise en œuvre du projet de territoire
Pour une action publique locale plus efficace	Favoriser les coopérations	
	Maîtriser les dépenses	
	Animer et faire vivre le PFFS	

Séance du 20 décembre 2018

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, René ROBERT, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JÉGO, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absent : Jérôme JUVAUX

TRAVAUX

LOGEMENT COMMUNAL 2A RUE DES TEMPLIERS – CHANGEMENT DES CONVECTEURS

Le conseil municipal décide de remplacer les convecteurs d'un logement communal et retient l'offre remise par la société EPR de PLENEE-JUGON pour un montant de 880,00 euros H.T., soit 1 056,00 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

ACQUISITION DE LA PARCELLE A 1618 – RUE DU PONT DES VIGNES

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 1618 située rue du Pont des Vignes (142 m²) et déjà située sur le domaine public, fixe le prix d'acquisition à l'euro symbolique, désigne Maître LOUAIL de PLESLIN-TRIGAVOU pour l'établissement de l'acte et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DYNAMISME DU CENTRE-BOURG - DEMANDES DE SUBVENTION

Le projet de redynamisation du centre-bourg concerne l'aménagement d'un parc, le renouvellement urbain sur le secteur rues des Templiers et de la Vallée et le prolongement de cheminements piétons avec la sécurisation d'un abribus.

Les objectifs principaux de cette opération sont de sécuriser les accès au centre-bourg et de le densifier en valorisant le patrimoine existant et en proposant des services et des espaces de convivialité au cœur de l'agglomération.

● Aménagement du parc

Le projet vise à améliorer et valoriser les équipements autour de l'école. C'est pourquoi les enseignants, le personnel communal et les représentants de l'Amicale Laïque ont été

invités à donner leurs propositions. Certains équipements seront valorisés, comme le terrain multisports, et des espaces jeux supplémentaires seront installés pour les enfants âgés de 3 à 12 ans. Une piste d'athlétisme sera également créée, elle pourra être utilisée par les enfants de l'école.

● Cheminements piétons d'accès au bourg et sécurisation d'un abribus

Il est envisagé de prolonger plusieurs voies piétonnes afin de sécuriser les piétons voulant rejoindre le bourg :

- une allée partant du giratoire à l'entrée est de la commune (près de la zone d'activités et de l'aire de covoiturage) jusqu'à l'entrée de l'agglomération (au niveau de la boulangerie),
- une autre partant de la rue des Templiers vers la rue du Pont des Vignes car cette zone est dangereuse (manque de visibilité),
- prolongation du cheminement existant sur la route de Dinan pour rejoindre la route menant au lavoir.

L'abribus situé route de Dinan est fréquenté par une trentaine d'enfants chaque jour. Pour compléter les travaux déjà entrepris sur ce secteur (marquage au sol, allée piétonne), il est envisagé d'installer des panneaux de signalisation clignotants pour avertir que le lieu est fréquenté par des enfants.

● Renouvellement urbain sur le secteur rues des Templiers et de la Vallée

Le projet de la collectivité est de réaliser une opération qui prévoit la réhabilitation d'un bâti principal en front de rue et la densification du site par l'accueil de nouvelles constructions. Ce projet nécessite l'acquisition d'emprises foncières sises rues des Templiers et de la Vallée.

L'objectif est de maîtriser un ensemble immobilier situé dans le secteur de la rue des Templiers et de la rue de la Vallée pour y réaliser une opération à dominante d'habitat dans le respect du patrimoine et du principe de mixité sociale.

PLAN DE FINANCEMENT

Objet	Montant H.T.
DEPENSES	
Aménagement du parc, cœur de bourg	162 600 €
Cheminements piétons d'accès au bourg et sécurisation d'un abribus	100 000 €
Renouvellement urbain sur le secteur rues des Templiers et de la Vallée	388 280 €
TOTAL	650 880 €
RECETTES	
Recettes prévisionnelles cession CF bailleur social	10 500 €
Recettes prévisionnelles cession lots à bâtir	51 914 €
Prise en charge des travaux de déconstruction/dépollution à hauteur de 60% par l'EPF	108 000 €
Contrat de plan Etat-Région, appel à projet « dynamisme des centres villes et des bourgs en Bretagne »	216 200 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie équipements scolaires et périscolaires (aménagement du parc)	45 000 €
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – catégorie travaux de voirie liés à la sécurité (cheminements piétons)	35 000 €
Amendes de Police	15 000 €
Acquisition foncière dans les zones humides	1 600 €
Autofinancement	167 666 €
TOTAL	650 880 €

Le conseil municipal a validé ce projet et le plan de financement et a autorisé Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention. Les élus ont confié la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc au cabinet Nicolas Associés pour un montant de 10 500,00 euros H.T., soit 12 600,00 euros T.T.C.

PERSONNEL / FINANCES

CONTRATS D'ASSURANCES HORS ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

L'assemblée décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour choisir un assureur et signer les contrats d'assurances (hors assurances des risques statutaires) pour une durée de 3 ans, soit de 2019 à 2021.

Séance du 21 février 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absents : Daniel JEGO ayant donné pouvoir à Marcel PIGEON, Jérôme JUVAUX

TRAVAUX

ÉCOLE MATERNELLE – ACHAT DE LITS

La surface du dortoir de la classe des TPS-PS-MS est très limitée pour la sieste des 25 enfants. Les matelas sont disposés directement sur le sol sans que l'on puisse circuler entre eux. Pour améliorer cette situation il est proposé d'installer des lits surélevés.

Le conseil municipal décide d'acheter huit lits surélevés pour l'école maternelle et retient l'offre remise par la société Direct D de MARNE LA VALLEE pour un montant de 1 824,51 euros H.T., soit 2 189,41 euros T.T.C.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET ÉCOLE PRIMAIRE – ACHAT DE DEUX MICRO-ONDES

La commune décide d'acheter deux micro-ondes et retient la proposition remise par l'entreprise FAISANT René pour un montant de 166,50 euros H.T., soit 199,80 euros T.T.C.

SERVICE TECHNIQUE – ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Le tracteur tondeuse ISEKI acheté en 2004 est en mauvais état et des frais importants sont à prévoir prochainement (courroie, alternateur, carter...). Les élus décident d'acheter un tracteur tondeuse pour le service technique, de retenir l'offre remise par la société DELAMOTTE Cycles et Motoculture de PLELAN-LE-PETIT pour un montant de 13 990,00 euros H.T., décident de la reprise du tracteur communal ISEKI pour un montant de 3 000 euros H.T., soit un coût de 10 990,00 euros H.T. 13 788,00 euros T.T.C.

DÉPLACEMENT DU CALVAIRE SITUÉ AU CIMETIÈRE

Les ouvriers qui interviennent dans le cimetière sont obligés de dévier sur la gauche dans l'allée principale du cimetière car il y a le calvaire. En conséquence un caveau s'est abîmé et continue de se détériorer. C'est pourquoi il est proposé de démonter le calvaire.

L'assemblée décide dans un premier temps de démonter le calvaire du cimetière et retient l'offre remise par la société BENTO de LA LANDEC pour un montant de 1 147,00 euros H.T., soit 1 376,40 euros T.T.C.

NOMINATION DES DÉLÉGUÉS, CORRESPONDANTS, REPRÉSENTANTS

CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE POUR LA GESTION DU CIMETIÈRE

Il a été décidé de créer une commission pour la gestion du cimetière dont les membres sont : Gérard MIRIEL, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Anne-Marie FOSSARD et Daniel JEGO.

PERSONNEL / FINANCES

GESTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS IMPASSE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal avait validé le projet de convention entre Dinan Habitat et la Commune dans le cadre de la construction de l'immeuble collectif et de deux maisons individuelles impasse de la Mairie. Ces travaux ont été réalisés.

Dinan Habitat met à la location cinq locaux pour les professionnels de la santé choisis par la commune. La commune a pris en charge les frais de viabilisation et d'aménagement extérieur sur le domaine public. Elle s'est également engagée à régler les loyers des locaux professionnels s'ils sont vacants, assurer les parties communes, prendre en charge puis refacturer les charges suivantes aux professionnels de santé : eau, électricité, entretien des espaces communs (salle d'attente, tisanerie, sanitaires, espaces verts).

L'assemblée confirme ces engagements et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions qui seront annexées aux baux professionnels.

RENOUVELLEMENT DE L'OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Le conseil municipal décide de renouveler l'opération argent de poche pour l'année 2019 conformément aux conditions fixées en 2018 et fixe le budget prévisionnel 2019 à 1 500,00 €.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT DUES PAR LES COMMUNES EXTÉRIEURES SANS ÉCOLE PUBLIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 212-8 du Code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles et les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation de ces élèves si elle ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante dans ses écoles publiques.

L'école publique de la commune accueille 22 enfants domiciliés à LA LANDEC et 2 enfants domiciliés à SAINT-MAUDEZ. Le conseil municipal fixe à 545 € le coût moyen par élève scolarisé à l'école publique de la commune pour l'année 2018/2019.

ACCEPTATION DES DONS PAR LA COMMUNE

L'Amicale Laïque souhaite améliorer le cadre de vie des enfants notamment dans les cours de récréation. En collaboration avec les enseignants et avec l'accord de la mairie, le bureau de l'association a proposé l'achat de jeux et des travaux de marquage au sol dans les cours de récréation. La commune règlera les factures avant d'être remboursée par l'Amicale Laïque.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à encaisser les chèques de l'Amicale Laïque pour le remboursement des factures de jeux et de traçage dans les cours de récréation. La commune prendra en charge les coffres de rangement pour les jeux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MOTION DE SOUTIEN POUR LA MATERNITÉ DE L'HÔPITAL DE DINAN

Comme le conseil municipal de QUEVERT, l'objectif est d'exprimer leur vif intérêt pour le maintien des services publics de proximité. Ainsi, il est essentiel pour les habitants du bassin de vie dinannais de disposer d'une offre hospitalière permettant de répondre aux besoins de santé à tous les âges de la vie.

La qualité de l'accompagnement des professionnels d'un service d'obstétrique ne peut se mettre en équation. Une analyse uniquement comptable ne tient pas compte de la réalité du territoire et de l'attente de la population.

Le centre hospitalier de DINAN, de par la diversité des équipes médicales et paramédicales, s'inscrit dans une dynamique de l'emploi importante à préserver. C'est également un lieu d'expertise pour les professionnels, ainsi qu'un lieu de formation pour les jeunes.

Après discussion, le conseil municipal, par douze voix pour et une abstention, adopte la motion de soutien au centre hospitalier pour un maintien de l'offre de soins plurielle sur notre territoire. La motion sera transmise à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil de surveillance du centre hospitalier de DINAN.

Séance du 28 mars 2019

Présents : Jean-Yves JUHEL, Gérard MIRIEL, Marcel PIGEON, Anne-Marie FOSSARD, Monique LEMOINE, Annie REHEL, Christian MORIN, Roselyne MORICET, Philippe URO, Daniel JEGO, Nadège DAMIDE, Myriam LE BAIL, Virginie CABUY.

Absent : Jérôme JUVAUX ayant donné pouvoir à Jean-Yves JUHEL.

TRAVAUX

VÉHICULES POUR LE SERVICE TECHNIQUE - SIGNALISATION

Des travaux de signalisation sur les véhicules communaux ont été décidés par le conseil municipal (ajout du blason et de bandes réfléchissantes). La meilleure offre a été remise par la société Atelier Gauthier de TADEN pour un montant de 344,00 euros H.T., soit 412,80 euros T.T.C.

TERRAINS DE FOOTBALL - SYSTÈME D'ARROSAGE

La commune décide d'améliorer le système d'arrosage des terrains de football, d'effectuer les travaux nécessaires à la réfection des terrains et de retenir les offres remises par les sociétés GUERIN, MAZE, SAUR, ARVERT et STTP pour un montant de 8 554,34 euros H.T.

FLEURISSEMENT - ACHAT DE JARDINIÈRES

L'assemblée décide d'acheter douze jardinières et de retenir l'offre remise par la société IDEO de AVANTON pour un montant de 2 108,00 euros H.T., soit 2 529,60 euros T.T.C.

VOIRIE / URBANISME

PROJET DE CONSTRUCTION IMPASSE DE LA MAIRIE - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Il a été décidé d'approuver les travaux complémentaires impasse de la Mairie liés à l'évacuation des eaux pluviales et à la signalisation et de retenir les offres remises par les sociétés COLAS de MINIAC-MORAN pour un montant de 652,50 euros H.T., soit 750,60 euros T.T.C. et SMR de MELESSE pour un montant de 365,00 euros H.T., soit 438,00 euros T.T.C.

PERSONNEL / FINANCES

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal arrête comme suit le compte de gestion et le compte administratif 2018 de la commune :

résultat de clôture de la section de fonctionnement 2018 :

+ 246 600,29 euros,

résultat de clôture de la section d'investissement 2018 :

+ 145 658,88 euros.

L'assemblée décide d'affecter au compte 1068 (recettes d'investissement) : 240 000 euros et au compte R002 (recettes de fonctionnement) : 6 600,29 euros.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Amicale Laïque).....	273,00 €
(subvention de fonctionnement	
Amicale Laïque (sortie voile).....	494,00 €
Arts et Culture.....	200,00 €
Football Club Pays Plélan Vildé.....	800,00 €
Autour d'Émeric et Anthony	200,00 €
Club de l'Amitié de Vildé-Guingalan	200,00 €
Comité des Fêtes et d'Animations.....	200,00 €
Cyclos Vildé	200,00 €
Rance Poker Club	200,00 €
Société de Chasse.....	100,00 €
Les Trois Coups de Vildé	200,00 €
Miss Curvy Bretagne.....	200,00 €
Association pour le don du sang bénévole	50,00 €
Association pour le don d'organes	
et de tissus humains (ADOT).....	50,00 €
Croix Rouge française.....	50,00 €
La Pierre le Bigaut (mucoviscidose)	50,00 €
Leucémie Espoir 22	50,00 €
Rêves de clown.....	50,00 €
On bouquine (PLELAN-LE-PETIT).....	80,00 €
L'enfant dans la ville (DINAN)	50,00 €
Les restaurants du Cœur	50,00 €
Kiwanis	100,00 €
Joutes celtiques.....	50,00 €
Judo Club Plélanais.....	50,00 €
Secours Populaire.....	50,00 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le poste permanent d'adjoint administratif est vacant depuis le 18 février 2019 suite au départ de Monsieur BRUNEAU (assistant des services à la population). Plusieurs candidats ont été reçus suite à la publication d'une offre d'emploi. Il a été décidé de recruter par voie de détachement pour une période d'un an Madame CHARLOT.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire le 26 mars dernier, l'assemblée décide de créer un poste non permanent d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020 (durée hebdomadaire de service : 32 heures).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

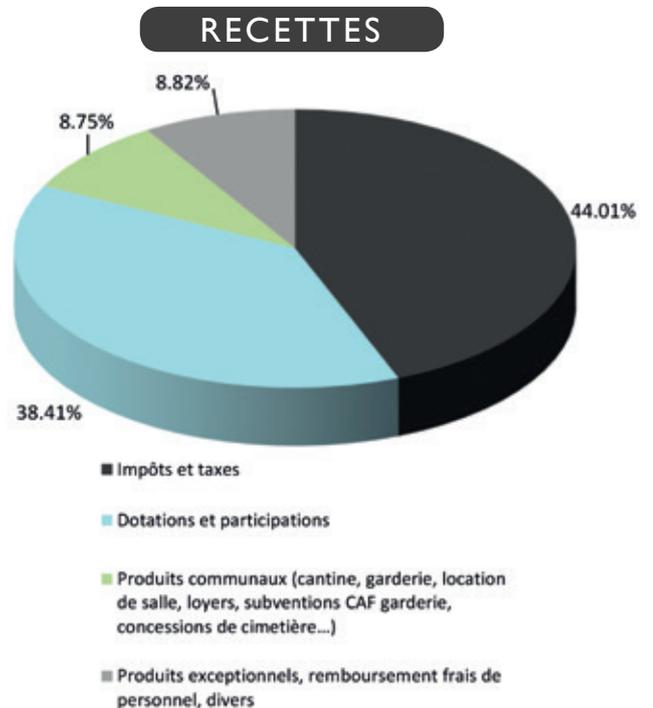
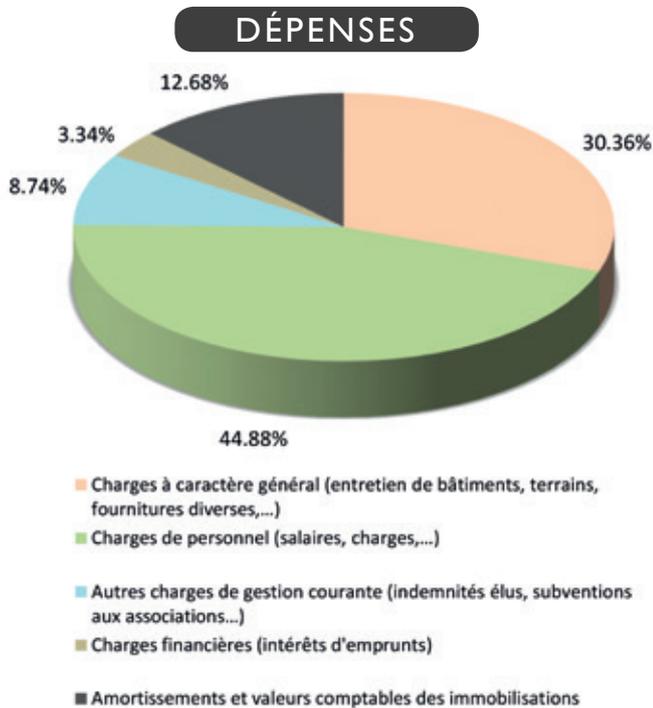
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISES À ENREGISTREMENT

Le conseil municipal, par dix voix pour et quatre abstentions, émet un avis favorable au projet présenté par l'EARL KERDY à YVIGNAC-LA-TOUR qui concerne :

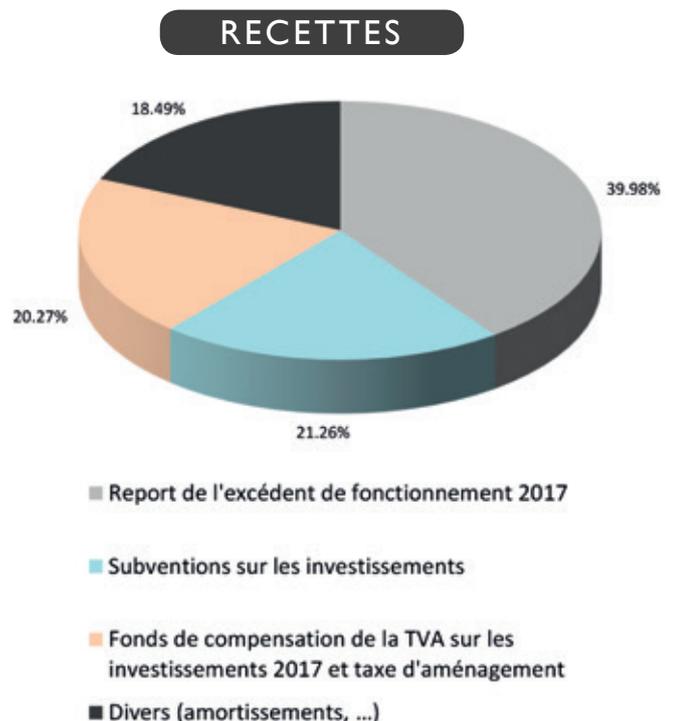
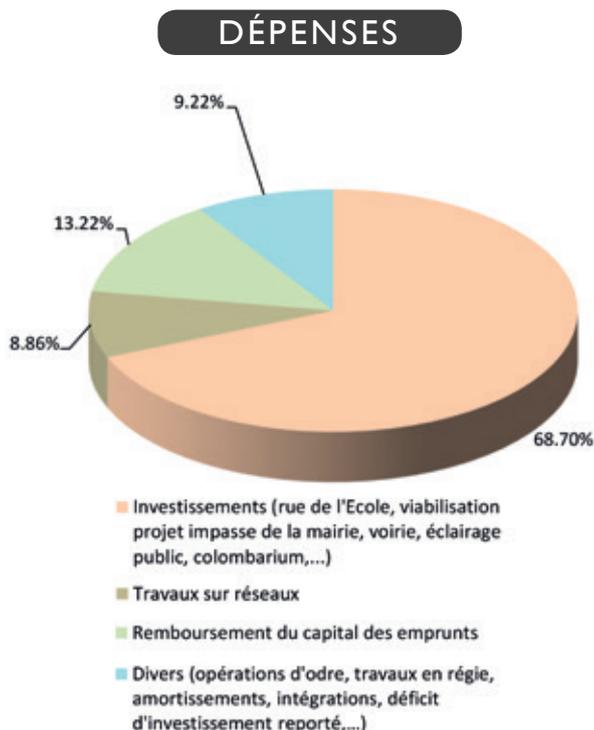
- la restructuration de l'élevage dans le cadre d'une augmentation de cheptel de 2936 à 3247 animaux équivalents,
- une demande de permis de construire pour une porcherie d'engraissement, une porcherie en quarantaine,
- la mise à jour de la gestion des déjections.

Compte administratif 2018

Section de fonctionnement



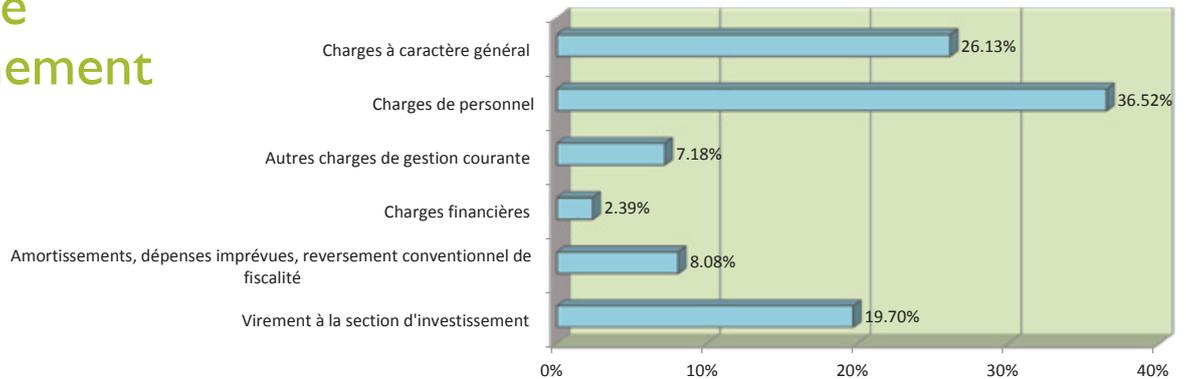
Section d'investissement



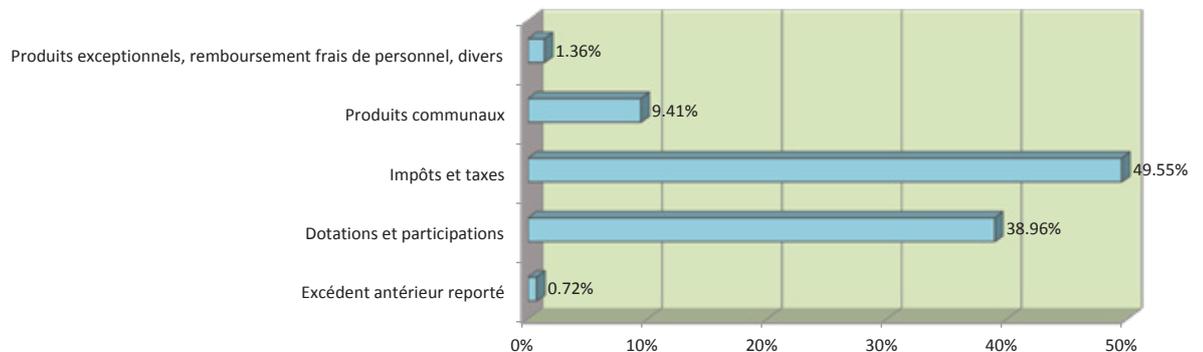
Budget primitif 2019

Section de fonctionnement

dépenses (prévu : 841 258,00 euros)

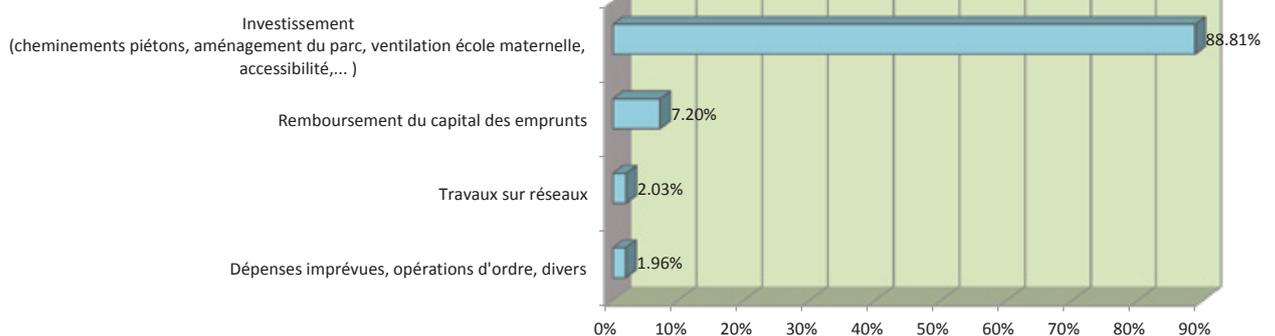


recettes (prévu : 841 258,00 euros)

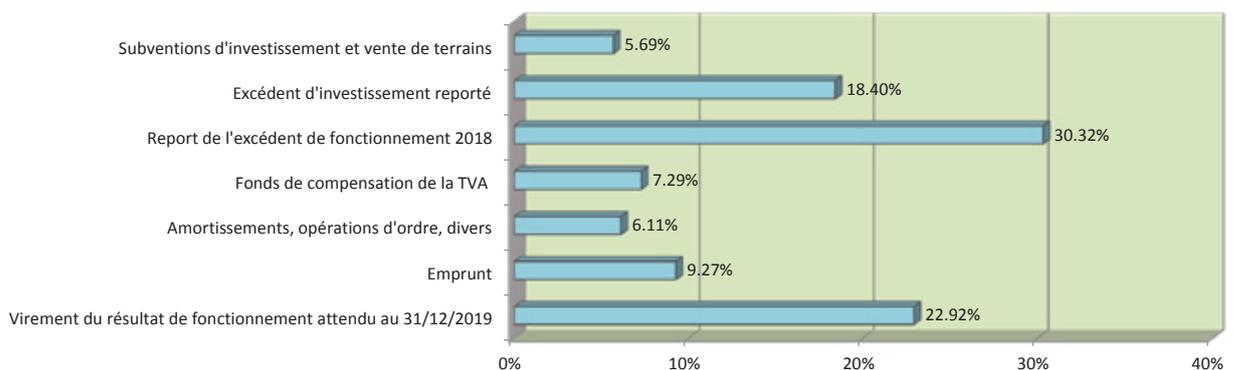


Section d'investissement

dépenses (prévu : 776 963,00 euros)



recettes (prévu : 776 963,00 euros)



Je viens d'avoir seize ans, je pense au recensement

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Quand ? Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser soit directement à la mairie de son domicile en présentant une pièce d'identité et le livret de famille, soit en ligne sur le site internet : www.service-public.fr en créant un compte personnel. Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement. Il recevra plus tard la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.



Si l'obligation de se faire recenser à la mairie de domicile demeure pour tout Français âgés de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

La Mission Locale

Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus) et êtes sorti du système scolaire avec ou sans diplôme ;

Vous vous posez des questions sur :

VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL :

- Quels métiers recrutent ? Quelles offres en apprentissage, en CDI,....
- Tester un ou des métiers ? Se former ?

VOTRE VIE QUOTIDIENNE :

- Comment passer son permis ? où trouver un scooter ? le permis à 1€...
- Où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?
- Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?

À La Mission Locale :

- des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- des ateliers : « Budget », « Apprentissage », « Mission Intérim »,...
- Des rencontres employeurs : simulations d'entretiens, visites d'entreprise, parrainages,...
- Des stages en entreprises, des offres d'emploi
- Des coups de pouce financiers pour avancer dans son projet : permis, réparations,...
- La GARANTIE JEUNES : un accompagnement intensif vers l'emploi, une allocation ...
- Un espace pour réaliser son CV, sa lettre de motivation, s'inscrire à Pôle emploi téléphoner,...

Nous rencontrer :

- A Dinan au 5, Rue Gambetta,
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h00
(sauf mardi matin),

- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- au 02.96.85.32.67



NOUVEAU SITE ! www.ml-paysdedinan.fr

PROMENEURS DU NET

Une autre manière de communiquer avec les jeunes. Permanence en ligne de Morgane Santier les lundis, mardis, jeudis ou vendredis de 17h30 à 18h et le mercredi de 16h30 à 18h. www.facebook.com/morgane.santier.ml

Et encore

La WEB RADIO AIR'ATOM

Un studio d'enregistrement ouvert tous les jeudis pour donner vos avis sur des sujets qui vous intéressent, partager des infos www.soundcloud.com/air-atom

RENDEZ-VOUS JEUDI

Chaque jeudi matin, en groupe, infos/échanges sur différents thèmes : Service civique, e-reputation, mobilité internationale, intérim...

5 rue Gambetta - 22100 DINAN
02.96.85.32.67 - mldinan@mldinan.fr
www.missionlocale-paysdedinan.fr

N'oubliez pas de liker et suivre notre page
f Mission Locale du Pays de Dinan

La CPAM des Côtes-d'Armor vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale d'Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ?

L'Assurance Maladie
des Côtes-d'Armor
vous facilite la vie
avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46
(service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur **ameli.fr**

**Votre compte ameli
vous rend bien des services :**
commandez votre CEAM
pour un séjour en Europe !

Vous partez en vacances prochainement ? Si vous séjournez en Europe ou en Suisse, pensez à commander votre Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) sur votre compte ameli au moins 15 jours avant votre départ.

En cas de soins sur place, vous êtes couvert par l'Assurance Maladie et vos frais médicaux sont pris en charge selon la législation en vigueur dans le pays qui vous accueille.

La CEAM est individuelle et nominative, chaque membre de la famille doit avoir la sienne. Elle vous est adressée par courrier et reste valable pour une durée de 2 ans.

Vous souhaitez suivre une formation ?

Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Un accueil personnalisé et un espace documentaire pour :

- vous informer sur l'offre de formation disponible et sur les financements possibles de votre parcours de formation ;
- vous guider dans votre recherche d'informations sur les métiers, la formation et l'emploi ;
- vous renseigner sur les compétences et les actions du Conseil régional de Bretagne.



<http://seformer.bretagne.bzh>

POINT REGION DE RENNES

35-37 bd de la Tour d'Auvergne

35000 RENNES

Tél. : 02 23 20 42 50

Fax : 02 23 20 42 51

point-region-rennes@bretagne.bzh

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi

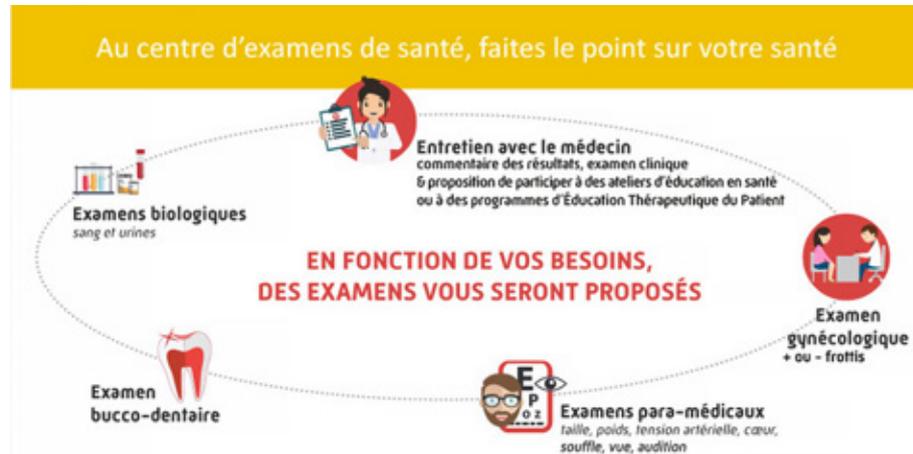
9h00 à 12h30 / 13h30 à 18h00,

le vendredi

9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Et si vous faisiez le point sur votre santé ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !



Le centre d'exams de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé "sur mesure", adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie*.

Accordez un moment à votre santé.

Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Exams de Santé au 02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr

FAITES ÉVALUER VOTRE BIEN LE PLUS PRÉCIEUX : VOTRE SANTÉ.

* pour les assurés du régime général

Aide à Domicile Mené Rance

De la garde d'enfants aux travaux de bricolage ou de jardinage en passant par l'assistance aux seniors, le portage de repas, la pose de boîtes à clé ou l'aide aux tâches ménagères, une équipe de professionnels spécialisés est à votre service pour vous accompagner. Nous intervenons aussi dans le cadre du handicap et des soins à domicile.

L'ASAD Mené Rance met également à votre disposition une équipe spécialisée Alzheimer qui a pour but de maintenir un degré d'autonomie des personnes et d'accompagner la personne aidante dans la prise en charge.

Nos services sont disponibles sur les pays de Dinan, Broons, Collinée, Caulnes et de Plélan le Petit/Plancoët.

Nos interventions se font 24H/24, 7 jours sur 7 y compris dimanches et jours fériés.



Des atouts qui font la différence :

- **Adaptation à vos besoins au quotidien et sur la durée**
- **Démarche de prise en charge globale, en totale coordination avec nos partenaires**
- **Proximité : nous sommes implantés depuis plus de 45 ans sur votre commune et les communes limitrophes**
- **Souplesse : évaluation gratuite des besoins via une visite à domicile, devis gratuit**
- **Réactivité : nous intervenons au plus tard dans les 24 h, dans la journée si cela est nécessaire**
- **Association certifiée Afnor NF311, ce qui est gage de qualité**



Les dépenses supportées ouvrent droit à un avantage fiscal à hauteur de 50% de la dépense selon la réglementation en vigueur. Ce dernier peut prendre la forme d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt.

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante :

4 Rue des Rouairies - 22980 PLELAN LE PETIT - 02.96.27.67.50

Relais Parents Assistants Maternels

Le Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de Dinan Agglomération permet aux parents, aux assistants maternels et aux gardes à domicile du territoire de s'informer, de se rencontrer et d'échanger. L'accès peut être soumis à une inscription au préalable. Le but est de partager un moment privilégié avec l'enfant et de prendre plaisir dans le jeu libre selon ses envies.

Anne-Laure DERAÏN, animatrice du Relais parents assistants maternels vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 au Multi-accueil de Corseul, Chemin du Ray.



Pour connaître le planning de la prochaine période, rendez-vous sur

www.dinan-agglomeration.fr

(rubrique "petite enfance-jeunesse-personnes âgées", "RPAM", "à télécharger", "secteur CORSEUL")

La Pêche

JE PECHÉ EN TOUTE SECURITE

● Je suis visible

- Je choisis des vêtements de couleur vive.

JAUNE ROUGE ORANGE

- Je porte des bottes afin d'éviter les coupures.
- Je prends des points de repères sur le littoral pour ne pas me perdre.
- Je prends mon téléphone portable, numéro national d'urgence



en mer : 196 cross corsen
à terre : 112 pompiers

● Je prépare ma sortie

- Je pars à plusieurs et prévient mon entourage de mon lieu de pêche et de l'heure prévue de mon retour.

- Je prends connaissance des conditions météorologiques sur le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com/accueil>

● J'anticipe la remontée de la mer

- Je suis vigilant sur mes capacités à rejoindre la côte notamment si je suis accompagné d'enfants ou de personnes à mobilité réduite
- Je consulte les horaires de marées sur le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/horaires-marees>

JE PROTEGE L'ENVIRONNEMENT ET MA SANTE

● Je me renseigne sur les bonnes pratiques de pêche

- Je respecte les tailles minimales et les quotas de captures (cf tableau ci-après) et remets en place les animaux trop petits
- J'utilise un engin autorisé (voir l'arrêté 2013-7456 du 21/10/2013 sur le site de la préfecture) par exemple : la binette, le couteau, la griffe...
- Je replace délicatement les rochers dans leur position initiale pour préserver la biodiversité
- Je ne pêche des coquillages qu'entre le lever et le coucher du soleil
- Je ne circule ni ne stationne sur l'estran
- Je ne pêche pas de coquillages dans les herbiers de zostères

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Peche-de-loisir>

● Je me renseigne sur la qualité sanitaire de ma zone de pêche

Je prends connaissance du suivi sanitaire sur le site :



<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire>

<http://www.pecheapied-responsable.fr/>

● Les règles applicables en Côtes d'Armor pour quelques espèces :

Espèces	Taille minimale de capture (en cm)	Quantité maximale autorisée (en nombre de prises)	Période de pêche autorisée
Coquilles Saint-Jacques	11	30	Du 01/10 au 14/05
Ormeau	9	20	Du 01/09 au 14/06
Homard	8,7*	Un repas familial	Toute l'année
Araignée	12	6 en apnée	Toute l'année
Etrille	6,5	Un repas familial	Toute l'année
Coque/ Hénon	2,7	300 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Palourde européenne	4	150 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Palourde japonaise	3,5	150 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Praire	4,3	100	Toute l'année
Huître plate	6	60	Toute l'année
Huître creuse	5	60	Toute l'année
Lieu noir	35*	Un repas familial	Toute l'année
Lieu jaune	30*	Un repas familial	Toute l'année
Maquereau	20*	Un repas familial	Toute l'année

* espèce à marquer (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)

Animaux Errants et déjections sur le domaine public

Nous vous rappelons que les animaux errants peuvent représenter un danger pour les automobilistes et les piétons. Leur recrudescence sur la voie publique, en particulier les chiens, a amené la municipalité à adopter une politique plus stricte ; désormais les agents communaux capturent l'animal et la fourrière est systématiquement prévenue par la mairie. Pour récupérer votre animal, il vous faudra vous rendre à Plérin et payer une facture non négligeable.

Aussi, il est interdit de laisser déposer des déjections canines sur les voies ouvertes à la circulation publique et dans les espaces communaux ouverts au public. En effet, il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur tout ou partie de la voie publique, des trottoirs, des espaces verts, des parcs et des espaces jeux. Le non-respect de cette interdiction fait encourir au propriétaire de l'animal une contravention de la 3ème classe, soit 68 euros si le règlement est effectué aussitôt ou dans les 45 jours.

Face à ces problèmes et comme pour le bruit et le brûlage des déchets, la municipalité compte sur le sens des responsabilités et le civisme de chacun.

Frelons Asiatiques



Dinan Agglomération et votre commune accompagnent dans la lutte contre le frelon asiatique.

Le frelon asiatique sort de son hibernation.

Dans notre région, depuis quelques années, nous connaissons une dynamique croissante de développement du frelon asiatique "Vespa Velutina", le frelon à pattes jaunes, prédateur d'abeilles. Depuis quelques semaines, les fondatrices, individus femelles créant les nouvelles colonies, sont sorties de leur hibernation pour occuper un nid primaire, pas plus gros qu'un melon, qui est systématiquement positionné sous abri car vulnérable aux intempéries. Il se trouve généralement sous la charpente bois d'un hangar ou d'un cabanon de jardin, dans le coffre d'un volet roulant, sous des chaises de jardin empilées.

Pour l'été, la colonie part édifier un autre nid aux dimensions nettement plus impressionnantes, parfois à la cime d'un arbre, mais très régulièrement à moins de 4 mètres de hauteur, présentant un danger immédiat de piqûres multiples pour la personne passant à proximité. Ce nid secondaire peut contenir plusieurs milliers d'individus. Nous vous déconseillons donc de supprimer les nids par vous-même.

Il faut éliminer tous les nids.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie ou au service de Dinan Agglomération. Une entreprise spécialisée interviendra en moins de 48 heures. Un produit insecticide sera injecté à l'intérieur du nid pour détruire les ouvrières et la reine. Dinan Agglomération prendra à sa charge 50 % des frais engagés et votre commune les 50 % restants.

Pour plus d'information, contactez votre mairie ou bien Madame LECONTE, en charge des espèces invasives à Dinan Agglomération, au 06.64.64.32.71

Respectons le voisinage

Selon l'article R 1334-31 du Code de la Santé publique, « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore et/ou de leur durée, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- ☉ Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- ☉ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- ☉ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Brûlage des déchets verts

Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année (arrêté préfectoral du 09 juillet 2012).

Distribution du courrier

Afin de faciliter la distribution du courrier, la municipalité remercie les habitants de fixer leur plaque de numérotation visible depuis la voie publique (pilier de portail, boîte aux lettres, porte d'entrée) et de bien vouloir indiquer leurs noms sur leurs boîtes aux lettres.

Collecte des déchets

TOUTE LA COMMUNE
ORDURES MÉNAGÈRES
Mercredi matin (5h00 - 12h00)
SACS JAUNES
Jeudi semaine paire (5h00 - 12h00)

Les bacs et les sacs jaunes sont à sortir la veille au soir car le camion de collecte passe tôt le matin.

Depuis le 15 avril 2019, Dinan Agglomération a étendu les consignes de tri à tous les emballages plastiques sur toute l'agglomération* !

Plus de doute possible : les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires, les petits métaux et tous les emballages en plastique sans exception (pots de yaourts, barquettes, films, blisters, sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...) pourront être recyclés et valorisés !

Merci pour votre geste de tri !

* sauf pour les communes gérées par le SMICTOM

Centre Ouest : Caulnes, Plumaugat, Saint-Jouan de-l'Isle, La Chapelle Blanche, Guitté, Guenroc, Saint-Maden, Plumaudan

Si vous le souhaitez Dinan Agglomération propose des composteurs.

Se renseigner auprès du service de collecte des déchets : 02 96 87 72 72.

MÉMO TRI
À partir du 15 avril 2019
Sur Dinan Agglomération, tous les emballages et les papiers se trient !

DINAN AGGLOMÉRATION

- Emballages et briques en carton
- Emballages en métal
- Bouteilles et bouchons en plastiques
- Papiers
- NOUVEAU Petits métaux
- NOUVEAU Tous les autres emballages en plastique

Des questions ?
02 96 87 72 72
dechets@dinan-agglomeration.fr
Un doute sur le tri ?
www.consignesdetri.fr
ou sur l'application guide du tri

Localiser les colonnes les plus proches :
www.dinan-agglomeration.fr

Ne pas lever les emballages et ne pas les étriper -> Seuls les emballages se trient pas le objet

CITEO



Travaux : passer à l'acte avec les conseils de Dinan Agglomération

Vous être propriétaire ou locataire d'un logement individuel ou collectif, et vous envisagez de réaliser des travaux ? Factures de chauffage élevées, sensation de froid en hiver (et/ou de chaud en été), infiltrations d'air, humidité, vétusté des équipements... Pour améliorer le confort, la performance énergétique, et la valeur de votre logement, n'hésitez pas à prendre conseil auprès de Conseiller en énergie de Dinan Agglomération, membre du réseau national FAIRE.

Faire un état des lieux du logement

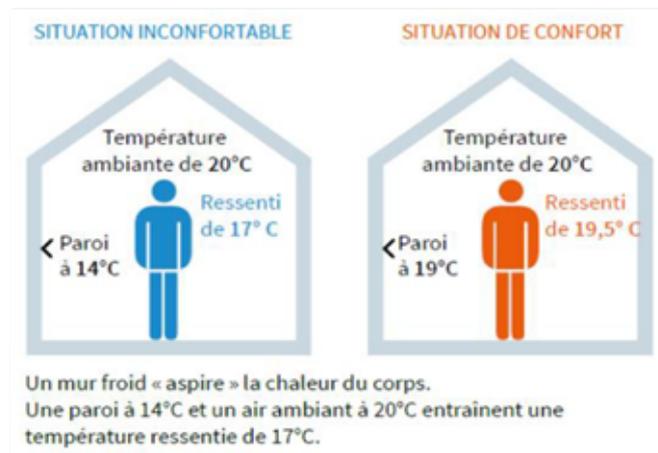
Avant d'engager des travaux, il convient de faire le bilan de votre logement : architecturale (matériaux de construction), environnementale (bruit, végétation, eau...), réglementaire (secteur sauvegardé...), mais aussi énergétique (déperditions de chaleur) et sanitaire (pathologies liées à l'humidité, présence de polluants). Cette étape permet d'avoir une vision globale du logement.

Identifier des leviers d'action

Cet état des lieux permet d'identifier des actions de travaux pertinentes et réalisables : isolation des parois opaques (toiture, murs, planchers bas) et/ou vitrées, installation d'un système de chauffage (principal ou d'appoint) et/ou d'eau chaude sanitaire, utilisant le cas échéant des énergies renouvelables, installation d'un système de ventilation, de rafraîchissement...

Hiérarchiser les travaux

Toute intervention doit toujours être précédée du traitement des éventuels désordres existants : problèmes liés à l'humidité (condensation, moisissures, remontées capillaires...), fuites, ventilation défaillante... En cas de factures énergétiques élevées, priorité doit ensuite être donnée à l'isolation du logement, qui permet de réduire ses besoins de chauffage, et donc d'alléger les factures :



Planifier les travaux en fonction de son budget et des aides

Crédit d'impôt (y compris pour les personnes non-imposables), aides de l'ANAH (sous conditions de revenus), éco-prêt à taux zéro (dès la première action de travaux), primes (bonifiées pour le remplacement d'une ancienne chaudière), travaux à 1€. L'assimilation des aides financières auxquelles vous pouvez prétendre permettra enfin de déterminer les étapes de votre projet, et d'engager le passage à l'acte.

Pour toute question relative à un projet de travaux, l'Espace Info Energie de Dinan Agglomération vous accueille tous les jours du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 18h (excepté les mardi matins et vendredi après-midi).

8 Boulevard Simone Veil
02.96.87.42.44
infoenergie@dinan-agglomeration.com

Développer la participation citoyenne

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DINAN AGGLOMÉRATION

Installé par Dinan Agglomération en décembre 2017, le Conseil de Développement c'est 51 citoyens bénévoles, habitants de l'agglomération, engagés pour contribuer aux réflexions sur le territoire et développer la participation citoyenne.

Le Conseil de Développement met en place des lieux d'expression et de réflexion ouverts à toutes et à tous (groupe de travail, événement participatif, ciné-débat...) sur ses thématiques de travail.

Au programme cette année : faire débat autour de l'alimentation, favoriser la pratique du vélo, contribuer aux réflexions sur la stratégie économique et sur les services à la population, réfléchir à la mise en place d'un budget participatif et participer à la transition écologique.

Ça fonctionne comment ?

Le Conseil est organisé en plusieurs groupes de travail correspondant aux projets et aux thématiques traitées

par le Conseil de Développement. Ces sujets ont tous un intérêt collectif ou pour le territoire. Ils sont remontés par les membres du Conseil, par Dinan Agglomération ou encore par des acteurs du territoire.

Ces groupes de travail sont des lieux d'action, mis en place sur une durée limitée correspondant au temps d'une démarche ou d'un projet. Les groupes de travail sont ouverts à tous les habitants et les acteurs du territoire !

Globalement, les travaux et le fonctionnement du Conseil sont suivis et animés par un Bureau. Il est composé de la Présidente et de 7 membres élu-e-s par l'ensemble du Conseil.

Le 24 mai, le Conseil de Développement organise un débat ouvert à toutes et à tous pour faire vivre la démocratie participative sur le territoire.

Afin de développer la démocratie participative sur le territoire, le Conseil de Développement organise un débat public le vendredi 24 mai à la salle Schuman à Dinan.

L'objectif est de proposer un cadre pour que chacun puisse s'exprimer et proposer des solutions pour inventer de nouvelles modalités de participation citoyenne et faire vivre la démocratie participative !

Cet événement participatif est ouvert à toutes et à tous : citoyen-ne-s, associations, élu-e-s ... La diversité des participant-e-s fera la richesse des échanges et des propositions qui émergeront du débat.



Nous vous invitons à suivre l'actualité sur ce débat et à retrouver toutes les actions du Conseil sur la page Facebook « Conseil de Développement Dinan Agglomération » !

Rappel réglementaire lors d'une intervention sur parcelle boisée

En Côtes-d'Armor, qu'il s'agisse d'un boisement privé ou public, un certain nombre de parcelles boisées sont aujourd'hui soumises à une réglementation spécifique. En effet, suivant les caractéristiques, l'emplacement ou la surface de celles-ci, le degré de protection varie.

Pour rappel :

- Coupe : Intervention séparant le bois du sol => maintien d'une vocation forestière

- Défrichage : Intervention détruisant l'état boisé => changement d'affectation du sol.

⊙ POUR UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ (EBC) :

La coupe est soumise à déclaration depuis le 1er octobre 2017 (sauf dispenses visées à l'article R.130-1 Du Code de l'Urbanisme). L'instruction est assurée par le service de l'Etat chargé des forêts pour les coupes intervenant sur les communes dont le P.L.U a été simplement prescrit ou dans les bois des collectivités.

Le défrichage est quant à lui interdit.



⊙ POUR UN BOISEMENT CLASSÉ (hors Espace Boisé Classé).

La coupe, située dans un bois inférieur à 1 ha est libre. Si le bois est supérieur à 1 ha et si la coupe est supérieure à 1/2 du volume de bois alors elle est soumise à autorisation.

Le défrichage est libre quand il est situé dans un bois inférieur à 2,5 ha (sauf pour les bois des collectivités soumis à autorisation expresse) et soumis à autorisation quand il est supérieur à 2,5 ha.

En cas de permis de construire sur une parcelle boisée, la demande de permis de construire doit être complétée par la copie du courrier du préfet reconnaissant le caractère complet de la demande d'autorisation de défrichage

(R. 431-19 du Code de l'Urbanisme). Ce document permet d'instruire parallèlement les 2 dossiers. Le permis de construire ne peut pas être accordé avant la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation de défrichage.

Pour plus d'information, contactez Dinan Agglomération, service Grand Cycle de l'eau au 02 96 87 14

Élections européennes

26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



705 *

**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN**



79 *

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteurope.eu



www.europedirectfrance.eu



Etat-Civil

Naissances

AGNAN Alice née le 19/01/2019
 LEBE Lola née le 23/02/2019
 JAMET Lucas né le 28/02/2019
 ALLAIN Lina née le 16/04/2019

Mariages

le 10/11/2018
 M. BROUSSAULT Gaël &
 M^{me} TATARD Mélissa, Cindy, Laurence

Décès

M^{me} LEBRETON Victorine le 01/02/2019
 M. HERVE Roger le 05/03/2019
 M. ROBERT Ernest le 15/04/2019
 M. THOMER Pascal le 15/04/2019

Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
28/09/2018	M. CARAGE Jean-Sébastien	7 rue des Templiers	Changement de porte d'entrée et de fenêtres
11/10/2018	M. DOS SANTOS Guillaume	12 rue de l'Ecole Menuiseries	Abri de jardin, création d'accès et stationnement
06/11/2018	M. BIGNON Dany	16 rue de La Croix Nergan	Création d'une véranda
26/11/2018	M. MOULIN Frédéric	1 place de la Mairie	Création d'un cellier
19/11/2018	M. BOUGET Patrick	24 rue des Templiers	Isolation par l'extérieur
01/02/2019	M. HERVE Alain	22 Route de Guyac	Construction d'une extension sur construction existante
06/02/2019	M. RUELLAN Claude	4 Les Clossets	Construction d'une salle de bain dans un garage
20/02/2019	M. ORIN Victor	4 rue de l'Ecole	Pose d'un portail et d'un claustra
01/03/2019	M ^{me} GAUDIN Nathalie et M. BOURSEUL Didier	17 rue des Magnolias	Pose d'un muret, d'une clôture et d'un portail
15/03/2019	M. SORT Antoine	20 rue de la Landelle	Rénovation d'une extension existante, Création d'un portail en remplacement d'un portillon, Construction d'un abri de jardin et d'un carport
20/03/2019	M ^{me} LAME Françoise	3 rue de la Borgnette	Abri pour une caravane
22/03/2019	M ^{me} NEVEU Noémie	8 Résidence des Magnolias	Création d'une extension sur maison existante
03/04/2019	M. et M ^{me} BINKOWSKI Robert	La Croix Moy	Rénovation d'une longère en quatre logements individuels (huisseries, toiture, portail et stationnement)
17/04/2019	M. ROBERT Gérard	La Perrière	Division en vue de construire

Demandes de permis de construire

Date	Demandeur	Adresse des travaux	Objet
04/10/2018	M. GOULEY Aurélien	Lotissement le Park des Clossets	Création d'une terrasse couverte
05/10/2018	M. & M ^{me} LEBOT Louis et Karine	15 La Ville Rault	Régularisation d'un carport
08/10/2018	M. & M ^{me} BONNEFOIS Romain et Lucie	10 bis Résidence des Camélias	Construction d'une maison individuelle
14/11/2018	M. LEMARCHAND Rocky	3 Viel	Changement de destination et remplacement des ouvertures
12/11/2018	M. & M ^{me} LEROY David et Gwénaëlle	19 La Ville Rault	Construction de deux maisons individuelles avec garage
16/11/2018	M ^{me} BRIAND Rosemary & M. ALLAIN Marc Antoine	1 rue du Jard	Transformation d'un garage en chambre et création d'un autre garage et d'un carport
06/12/2018	M. MARTIN Jérôme et M ^{me} DIRIDOLLOU Karine	22 rue des Templiers	Construction d'une maison individuelle de plain-pied
19/12/2018	M. LECLERC Christophe	1 La Borgnette	Construction de bureaux
31/01/2019	M. PERREE Jérôme	La Perrière	Construction d'une maison individuelle
20/03/2019	M. et M ^{me} LECLERC Sébastien	37 rue des Moulins Lieu-dit Vaucouleur	Construction d'une maison individuelle
13/04/2019	M. et M ^{me} JAMES Michel	Le Park des Clossets Lot n°5	Construction d'une maison individuelle

Actualités et Manifestations

Repas des aînés

Le 11 novembre 2018, 113 personnes se sont retrouvées pour un repas convivial animé par un spectacle de magie et concocté par le Bistrot de Campagne.

Notre doyenne de la commune est Madame LEBRETON Marie

Nos plus de 90 ans présents au repas :

- Monsieur HERVE Roger
- Madame ROUILLE Marie
- Madame LEBRUN Angèle



Vœux 2019

Les vildéens se sont déplacés nombreux pour la présentation des vœux par Monsieur le Maire.

Ce fut l'occasion de souhaiter la bienvenue aux nouveau-nés 2018.



Nous enregistrons 9 naissances pour l'année 2018. Quatre petits Vildéens étaient présents avec leur famille (Tiano, Noélyne, Thomas et Inès).

Centenaire de l'Armistice : Commémoration au Monument aux morts

Entourés de nombreux Vildéens, les enfants de l'école ont participé à la lecture de lettres de poilus et chanter la Marseillaise.



Noces d'Or

Lucien et Monique SORGNIARD se sont redit « Ovi » le 7 avril dernier entourés de leur famille. Ils se sont mariés le 7 avril 1969 à LESCOUET-JUGON.



Toutes nos félicitations !

A vendre deux terrains en centre-bourg : 519 M² et 520 M²

La commune met en vente deux terrains viabilisés pour un montant de 58,33 € H.T., soit 70 € T.T.C. le m².

Plus de renseignements : 02 96 27 61 57 // mairieville.guingalan@wanadoo.fr



Mars bleu



Le 23 mars 360 randonneurs ont arpenté nos sentiers pour une sensibilisation au cancer colorectal.

Les randonnées (5 kms et 10 kms) sont organisées en partenariat avec la Commune, la MSA, le Centre de coordination Bretagne du dépistage des cancers, les Amis des sentiers de Dinan et la Ligue contre le cancer de Dinan.

A l'issue de la randonnée, un concert gratuit des Cap Horniers de la Rance a été très apprécié.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 12 octobre pour une randonnée dans le cadre OCTOBRE ROSE.



De l'argent de poche pour les jeunes

Suite à la participation active des jeunes Vildéens au dispositif argent de poche il a été décidé de le reconduire cette année.

	2016	2017	2018
Nombre de jeunes	8	7	15
Nombre de demi-journées par jeune	Entre 1 et 9	Entre 2 et 10	Entre 1 et 10
Nombre de journées organisées	23	26	26
Montant de l'opération	870 €	772,50 €	1 080,00 €
Subvention de la CAF	457 €	386,25 €	330,00 €
Montant restant à charge	413 €	386,25 €	750,00 €

Dans le cadre de l'opération Ville Vie Vacances, ce dispositif permet à des jeunes d'effectuer des petits chantiers de proximité à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation. Les travaux confiés aux jeunes peuvent concerner : l'arrosage, l'entretien des espaces verts, des voies, du mobilier urbain, le nettoyage du cimetière, de l'église, l'aide à l'archivage ...

L'indemnité forfaitaire est versée à la fin de la mission, cela représente 15 euros pour trois heures de travail. Un jeune ne pourra pas travailler plus de 5 demi-journées par semaine, 20 demi-journées par an en été et 10 jours sur l'ensemble des autres périodes de congés scolaires.

Tu as entre 16 et 18 ans et tu souhaites participer à ce dispositif ? Viens t'inscrire à la Mairie au minimum 15 jours avant les vacances scolaires !

Chasse à l'œuf

51 enfants ont cherché les œufs de Pâques dans le centre-bourg le dimanche 28 avril 2019, une bonne participation malgré la pluie. Les gagnants sont Léopold et Calie !



Seolaire

A la veille de Noël les enfants de l'école ont découvert le spectacle de Magie et Ombres Chinoises présenté par Régis et Betty.

Ensuite ils ont pu faire un bisou au Père Noël lors de la distribution des chocolats.



La compagnie Trois Chardons a présenté un spectacle de marionnettes intitulé « Pitou l'enfant roi » devant les enfants de maternelle, de CP et CE1. Pitou, pour devenir roi, doit récupérer son manteau, son bâton et sa couronne auprès des Dragons du ciel, de la mer et de la terre.



Le 5 février, dans le cadre des projets culturels du Kiosque sur le thème « chants, chorales et mouvements », tous les enfants de l'école ont assuré un spectacle avec des chants et des danses devant une salle comble.



Une sortie dans le bois de Vildé-Guingalan pour la découverte de la flore par les élèves de l'école maternelle.

Les enfants de l'école primaire ont participé à un bal breton et les enfants de la maternelle ont fait du sport dans le cadre de l'USEP.



Lions, tigres, éléphants girafes, oiseaux, chats... ont envahi les rues de la commune en ce jeudi 4 avril... hélas sous quelques gouttes de pluie.

Périscolaire

Accueil périscolaire du matin et du soir

Nous nous sommes quittés en juin sur une ambiance très festive due à cette coupe du monde mémorable. La ferveur et l'enthousiasme des enfants ne se sont pas arrêtés là et ce petit air de folie ne nous a pas quitté !

LES FOLIES « SHOW »

Suite à notre « Christmas Party » qui est de plus en plus appréciée, nous avons proposé aux enfants un « fashion show » juste avant les vacances de Pâques. Les enfants ont pu se maquiller, se déguiser et évidemment s'éclater sur la piste de danse. Les différents ateliers ont été gérés par les plus grands en toute autonomie. Merci à Jade, Zohia et Lalie M. qui ont su animer leur atelier respectif.



Au cours de la fête des enfants de CM2 ont présenté des chansons avec chorégraphies ; ce spectacle a été préparé lors de leurs récréations scolaires et sans l'aide des animatrices. Nous tenons à féliciter Pacôme, Lise et Lou Ann pour leurs initiatives et leur esprit d'équipe.

Tous les enfants se sont beaucoup investis dans cette nouvelle expérience donc pourquoi pas un « fashion show 2 » ? A vos agendas !

LES FOLIES CHOCOLAT

Un autre projet est en train de se finaliser avec l'équipe d'animation : une Folie à la couleur chocolat ... Vous n'en saurez pas plus car nous voulons réserver une surprise aux enfants.

Allez, quelques indices pour les plus curieux :

- Autour d'une table,
- Avec des piques,
- Attention aux tâches,
- On ne parle pas la bouche pleine,
- Rose et Blanc.

Je vous laisse à vos réflexions...

LES FOLIES VERTES

Un printemps précoce nous a donné envie de nous remettre au jardinage. Les semis de tomate, potimarron, artichaud, courgette, poivron ont déjà levé, elles pourront bientôt être mis dans les godets. Une partie de nos plants sera plantée dans les jardinières de l'accueil, les enfants pourront également emporter quelques plants chez eux. L'accueil offrira des plants pour la tombola de la kermesse de l'école.



LES FOLIES « FRIDAY BORD GAMES »

Tous les vendredis soir différents jeux de société sont proposés aux enfants. Ces temps de jeux permettent de terminer la semaine sereinement et de partager des moments de convivialité entre les enfants et les animatrices.



LA FOLIE DES " BOUCHONS "

La récolte des bouchons est très prospère, nous avons pu apporter plusieurs sacs à Monsieur GAULTIER qui était très heureux de l'intérêt que les enfants portent à son action. Nous remercions toutes les familles pour leur participation.

Arts et Culture

Notre association poursuit ses activités. Elle a eu le plaisir d'accueillir de nouveaux membres au scrabble, à la danse bretonne et de jeunes adhérentes à la gymnastique. Les jours et les horaires restent inchangés. Pour le scrabble pas de trêve estivale, vous pouvez venir en juillet et en août à la salle des associations

Toutes ces activités sont empreintes de bonne humeur et de convivialité.

Alors n'hésitez pas et venez nous rejoindre !

Pour vous renseigner, contactez le
06 70 42 90 08 ou 06 68 25 75 15

Club de l'Amitié

Suite à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2019, le bureau est ainsi constitué :

Présidente : LEMOINE Monique
Vice-Présidente : CARREY Josette
Trésorière : LEFORT Thérèse
Secrétaire : DELAGREE Catherine

Le 30 mars nous étions 60 personnes au Bistrot de Campagne pour un déjeuner convivial. Le 29 avril une sortie était organisée "Au fil de l'eau La Baie de Carnac".

La journée "grillades et jeux" aura lieu le 28 juin prochain.

Le club se réunit tous les deuxièmes et quatrièmes vendredis du mois. Deux sorties Bowling sont prévues dans l'année.

La section "art Floral" se réunit le dernier mardi du mois et compte 32 adhérentes.



Le Comité des Fêtes

Soirée théâtre

KI KA' FARCES, la troupe de l'ABTL de Brusvily s'est produite à la Maison du Temps Libre le samedi 06 avril dernier. Les spectateurs se sont déplacés nombreux pour applaudir et apprécier "association de malfaiteurs", comédie de Jérôme LECHAIR jouée par 9 acteurs.



Courses Cyclistes

Les courses cyclistes FSGT se sont déroulées le samedi 13 avril dernier sur le circuit de Vaucouleurs. Comme l'année passée 5 catégories se sont affrontées en 2 épreuves :

- 16 heures catégories 1, 2 et 5
- 18 heures catégories 3 et 4.



Les Trois Coups de Vildé



Le samedi 9 et le dimanche 10 mars la maison du temps libre a reçu plus de 280 personnes pour accueillir deux représentations de "retour aux fourches" de l'association de théâtre : les Trois Coups de Vildé.

Deux séances où ils ont fait salle comble devant un public hilare. Il faut dire que tout y était : la pièce était très drôle, le décor réaliste et les comédiens amateurs talentueux.

Tous étaient très heureux de leurs prestations et le public a passé une bonne soirée. La troupe se remet au travail pour trouver une nouvelle pièce pour l'année prochaine.

La troupe continue de répéter tous les mercredis soir à 20h30 à la salle des associations.

Si vous avez envie de partager leur expérience avec eux venez les rejoindre.

Contact : Michel MORICET 06 20 69 62 06



Football Club Plélan Vildé Corseul (FC PVC)

En Février s'est tenu le traditionnel tournoi de futsal à la salle omnisports de Plélan avec pas moins de 63 équipes de jeunes (U7-U9-U11-U13 et U15) & 12 équipes seniors.

Si les U7 et U9 n'avaient pas de classement, en U11 c'est le PYC Caulnais qui s'est imposé en finale devant le FC PVC. Pour la catégorie U13 l'US Brusvily finaliste l'année précédente a cette fois-ci remporté la finale contre l'Us Plouasne-St Juvat. Enfin en U15 c'est Dinan-Léhon FC qui s'est imposé en finale contre le FC PVC. Tournoi remporté par l'équipe futsal du club en seniors.

C'est également déroulé en Janvier, à Vildé, la traditionnelle galette des rois offerte par le club aux joueurs, parents, dirigeants et bénévoles et réunissant environ 80 personnes. Au mois de Février, le traditionnel repas annuel s'est déroulé à Corseul et pas moins de 250 personnes y ont participé.

Un grand merci aux acteurs et bénévoles permettant le bon déroulement de ces événements.



Le club proposera une matinée découverte pour les garçons et filles (année de naissance entre 2014 & 2009) désirant essayer la pratique du football. Elle aura lieu le samedi 15 juin au stade de Plélan Le Petit. Si vous souhaitez plus d'informations, contactez notre éducateur diplômé, Joris AUTRET au 06 98 29 32 76.

Nous arrivons dans la dernière ligne droite de la saison avec la fin de championnat et les tournois qui suivront derrière alors bonne fin de saison tous !

FC Plélan Vilde Corseul, tous unis sous les mêmes couleurs...

Les Randonneurs

La dernière randonnée mensuelle aura lieu dans la commune de LANGUEDIAS le dimanche 2 juin.

La sortie annuelle est prévue sur l'île d'ARS le dimanche 23 juin. Le départ s'effectuera au terrain des sports de PLELAN-LE-PETIT à 7h30 précises et le retour vers 19h. Le tarif est de 32 euros par personne. Réservation auprès des déléguées de la commune : Mesdames Claudine MIRIEL et Annie REHEL.

L'assemblée Générale aura lieu à la Maison du Temps Libre de VILDE-GUINGALAN le samedi 21 septembre. Elle sera suivie d'un repas comme à l'accoutumée.

Cyclo Club Vildéen

Le club de l'Amicale des cyclos Vildéens compte 28 licenciés ce qui permet d'avoir deux bons groupes pour faire de belles sorties chaque dimanche matin maintenant que les beaux jours arrivent. En février, une soirée galettes crêpes a réuni une cinquantaine de convives.

Le dimanche 2 juin aura lieu la sortie des 100 kms, direction le Cap Fréhel, et elle sera suivie au retour d'un pique-nique.

L'Amicale Cyclos organise son concours de belote le 18 novembre ouvert à tous.

Pour plus de renseignements et si vous souhaitez nous rejoindre vous pouvez appeler au 02 96 27 08 87 ou le 02 96 27 06 34.



*Bon vent
et bonne route.*

Amicale Laïque

Prochainement, les 17 élèves de la classe de CM2 vont participer à une classe voile sur le bel étang de JUGON-LES-LACS. Ils pourront s'initier à la pratique du dériveur et à celle du kayak, encadrés par un moniteur diplômé. Cette classe voile est traditionnelle pour nos CM2 et clôture la fin de leur scolarité primaire. L'Amicale Laïque finance une grande partie de ce projet (environ 1 000 € pour l'Amicale) riche en émotions et en apprentissages pour les enfants.



Cette année, l'Amicale a également fait le choix d'investir pour améliorer les temps de récréation des enfants par l'achat de matériel varié : ballon, panier de basket, puissance 4 géant, échasses, anneaux ... Mais aussi par la réalisation de tracés dans la cour de l'école et particulièrement d'un très beau circuit vélo dans la cour des maternelles.

Pour financer ces 2 projets, mais aussi toutes les « petites sorties » (cinéma- spectacles culturels, sorties sportives) réalisées tout au long de l'année scolaire, l'Amicale laïque vous propose différentes actions : vente de bœuf bourguignon, vente de gâteaux Bijou, vente de gâteaux le dernier vendredi de chaque mois...

Nous remercions chaleureusement tous ceux qui y participent ! C'est un peu de temps donné pour que la scolarité de nos enfants soit épanouie !

Prochain gros rendez-vous : la kermesse de l'école le dimanche 23 juin.

Association «Autour d'Emeric et d'Anthony»

**Le printemps est là !
C'est le moment ...**

- pour les membres du bureau et les bénévoles de préparer l'organisation des prochaines Foulées d'Emeric et Anthony qui auront lieu le Vendredi 6 septembre 2019 à VILDÉ-GUINGALAN ;

- pour vous, amis sportifs, de commencer ou poursuivre votre entraînement pour être prêt à courir ou à marcher le jour J !

Une seule date à retenir :

VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2019

10^{èmes} FOULÉES D'EMERIC ET ANTHONY

Au programme :

- 2 courses à pied sur route de 5 kms mesurés et 10 kms mesurés uniquement sur la commune de VILDÉ-GUINGALAN. Départ des 5 kms (course des Petits Princes) : 19h15
Départ des 10 kms (Foulées d'Emeric et Anthony) : 19h30
- une marche populaire en sens inverse de la course

Pour mémoire

- la course des Petits Princes (5 kms) est ouverte aux coureurs à partir de la catégorie des Minimes
- les inscriptions se feront sur le site internet KLIKEGO uniquement pour la course à pied (inscription sur place pour les marcheurs)
- obligation de fournir un certificat médical de course à pied en compétition datant de moins d'un an, et une autorisation parentale pour les mineurs (règlement de la FFA).

Nous rappelons aux Vildéens que par mesure de sécurité et suivant arrêté préfectoral, le circuit sera entièrement fermé à la circulation de 19 heures à 22 heures. Nous vous demandons de respecter les bénévoles postés le long du parcours. Le plan du circuit sera affiché à la Mairie.

Cette 10^{ème} édition doit être une belle fête du sport à VILDÉ GUINGALAN. Nous comptons sur vous tous pour participer à ces prochaines Foulées d'Emeric et Anthony, en courant, en marchant, en venant encourager les sportifs et en profitant de l'après-course pour vous restaurer sur place... toujours dans un même but ... redonner le sourire aux enfants malades !



Rance Poker Club

Rance Poker Club :

votre association de poker près de chez vous !

Objet de notre association :

Développement du POKER moderne appelé le "No Limit Texas Hold'em", avec respect des valeurs de convivialité, tolérance, honnêteté, pédagogie, responsabilisation des personnes et prévention contre l'addiction et l'isolement (selon la législation en vigueur et en relation avec la police judiciaire).

Notre association loi 1901 a été créée le 6 juin 2012 et le siège social est à l'adresse du Président (6 résidence des Lilas 22980 Vildé-Guingalan). Président : Xavier CABUY et trésorier/secrétaire : François MOREL.

Tous les niveaux de joueurs sont acceptés, **chaque nouveau visiteur a le droit à deux parties gratuites avant d'adhérer ou non**, et les parties se déroulent à La Maison des Associations de la commune (rue de l'école), tous les LUNDIS à partir de 19h45.

Attention : l'accès de la salle (rue de l'école) est interdit aux moins de 18 ans et il n'y a aucun enjeu d'argent.



Au programme pour 2019, beaucoup de championnats successifs pour cette 8^e saison sous forme de tournois récompensés par de nombreux lots (bons d'achat du commerce de votre choix, tickets d'entrée pour tournois en casino, cotisations futures gratuites). C'est l'intégralité des cotisations des adhérents qui est justement redistribuée en forme de lots, soit plus de 1500 € !

**CA VOUS TENTE D'APPRENDRE le poker moderne
OU de VOUS AMELIORER ?**

Alors venez jouer un LUNDI soir et rejoindre une ambiance vraiment sympa et chaleureuse, avec tout de même une réelle probabilité de 2 chances sur 3, de gagner un lot !!!

"Actualités" : Suite au forum des assos de Dinan agglo qui avait eu lieu les samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018, notre club avait recruté 4 personnes pour mémoire. Et bien en début 2019, toutes ces personnes ont ré-adhéré et même une 5^e personne est venue en parrainage !!! Un résultat de fidélité et de sérieux très positif et satisfaisant pour notre club associatif !

Alors qu'attendez-vous pour essayer ?

Donc n'hésitez pas à venir voir ou essayer, c'est gratuit !!!

A bientôt !!!

Tous renseignements supplémentaires :

06 50 58 80 60 // mail : xavier.cabuy@orange.fr.

<https://www.facebook.com/RancePokerClub>

Miss Curvy Bretagne

**MARCHÉ DE NOËL
7 ET 8 DÉCEMBRE 2019**



Le samedi 7 décembre (marché nocturne) : 17h00 - 21h30

Le dimanche 8 décembre :

10h00 - 18h00

3^{ème} édition

Réservations et renseignements stands :
07 69 13 10 30



Une randonnée pédestre pour la Ligue contre le cancer

Dans le cadre de la campagne pour le dépistage du cancer du sein la commune et la section dinannaise de la Ligue contre le cancer organisent une nouvelle randonnée pédestre. Une animation musicale et deux circuits vous seront proposés, 5 kilomètres (marche populaire) et 10 kilomètres.



Rendez-vous le samedi 12 octobre 2019 à 14 heures sur le parking de l'école pour soutenir l'opération OCTOBRE ROSE !

À la recherche de bénévoles pour l'aide aux devoirs

Pour la rentrée scolaire 2019/2020, la municipalité recherche des bénévoles pour assurer l'aide aux devoirs auprès des enfants de l'école présents à l'accueil périscolaire (à partir de 17 heures et de 1 à 3 jours par semaine).

**Contact : 02 96 27 61 57
mairievilde.guingalan@wanadoo.fr**

Espace Culture

SALLES DE SPECTACLE

EMBARCADERE

Rue des Plantations
22980 PLELAN LE PETIT
Tél. 02 96 87 14 27

THÉÂTRE DES JACOBINS

Rue de l'Horloge
22100 DINAN
Tél. 02 96 87 03 11

SOLENNAL

33 rue de la Madeleine
22130 PLANCOET
Tél. 02 96 89 41 09

LE LABO

10 Rue Victor Schoelcher
22100 DINAN
Tél. 02 96 39 47 80

<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

Agenda des manifestations

18 mai :

VENTE DE REPAS À EMPORTER (Amicale laïque)

5 juin :

COURSE CYCLISTE (Dinan Agglomération)
Zone de Vaucouleurs

22 juin :

FÊTE DE LA MUSIQUE
(Commune de VILDE-GUINGALAN)

23 juin :

KERMESSE DE L'ÉCOLE (Amicale laïque)

28 juin :

REPAS GRILLADES (Club de l'amitié)

13 juillet :

FEU D'ARTIFICE, REPAS ET BAL POPULAIRE
(Commune et Société de chasse)

6 septembre :

FOULÉES D'EMERIC ET ANTHONY (Autour d'Émeric et d'Anthony)

21 et 22 septembre :

JOURNÉES DU PATRIMOINE – OUVERTURE DE L'ÉGLISE

12 octobre :

RANDONNÉE D'OCTOBRE ROSE
(Ligue contre le Cancer)

11 novembre :

CÉRÉMONIE ET REPAS DES AÎNÉS
(Commune de VILDE-GUINGALAN)

18 novembre :

CONCOURS DE BELOTE (Cyclo Club Vildéen)

7 décembre :

MARCHÉ DE NOËL (Miss Curvy Bretagne)

Offices de tourisme du territoire

Venez découvrir le nouveau site internet de Dinan - Cap Fréhel Tourisme :

www.dinan-capfrehel.com

Vous y trouverez l'agenda complet des animations de tout le territoire, des idées de sorties/randonnées et beaucoup d'autres informations utiles. Vous pourrez également très bientôt réserver en ligne des visites guidées et/ou sorties nature.

VILDÉ-GUINGALAN

Le SAMEDI 13 JUILLET 2019

JAMBON à L'OS

Avec une démonstration
de COUNTRY
par le GROUPE DE PLUDUNO

Suivi du

FEU D'ARTIFICE

ET D'UN BAL GRATUIT

SOUS CHAPITEAU AU TERRAIN DES SPORTS
À PARTIR DE 19H30



MENU ADULTE

un Kir ou punch offert
Crudités / charcuterie
Jambon à l'os
Pommes de terre grenaille/Ratatouille
Fromage – Dessert – Café
13€ Boisson non comprise

MENU ENFANT - 10 ANS

Crudités / Charcuterie
Jambon à l'os/Pommes de terre
Dessert
6€ Boisson non comprise

Possibilité Repas à emporter

au TARIF de **13€**

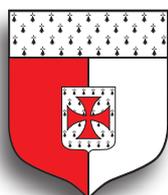
À retirer au terrain des sports à 18h30

RÉSERVATION
AVANT LE 6 JUILLET 2019

Soirée organisée par



COMMUNE DE
VILDÉ-GUINGALAN



NOM et PRENOM :

Nombre de repas adulte : x 13 € = €

Nombre de repas enfant : x 6 € = €

Nombre de plats à emporter : x 13 € = €

Merci de déposer votre règlement accompagné du coupon-réponse chez :

- Madame DELAMOTTE, 16 rue de la Landelle, VILDÉ-GUINGALAN.
- Monsieur LAME, 11 les Molières, VILDÉ-GUINGALAN.

Renseignements : 06 41 87 04 65 – 06 83 84 54 12

Vildé propre !

Nettoyage citoyen

Déchets à la ramasse

Collecte guidée



**SAMEDI
18 MAI
DE 9H30 À 12H30**

RDV AU PARKING DE L'ECOLE

Repas froid offert
le midi aux participants

Tout le monde
peut y participer :
petits et grands !

**INSCRIPTION A LA MAIRIE
AVANT LE 15 MAI**

Informations pratiques Numéros utiles

► SANTÉ

Maison médicale

20 rue des Templiers, VILDE-GUINGALAN
Médecins généralistes
Docteurs LECOMTE, MARIE,
LE PAUTREMAT, QUERIC
02 96 27 01 79

Centre Vitae

6 impasse de la Mairie, VILDE-GUINGALAN
Psychomotricienne
(rendez-vous à partir de septembre 2019)
M^{me} Manuela COULON
06 94 21 04 06

Infirmière libérale

M^{me} Anne-Lise LAURENT
06 61 52 48 63

Ostéopathe

M. Sylvain JAGLIN
07 82 76 43 10

Naturopathe

M^{me} Nadège DAMIDE
06 33 30 70 09

Orthophoniste

(à compter du 01/10/2019)
M^{me} Marthe BOURGUIGNON

Etablissements de santé

74-76 rue Châteaubriand, DINAN
Hôpital René PLÉVEN
02 96 85 72 85
Polyclinique du Pays de Rance
02 96 85 85 85

► EAU ET ENERGIE

Eau (SAUR) :
02 22 06 45 00

Dépannage électricité :
09 726 750 22

► ÉCOLE

“Groupe scolaire 1, 2, 3 soleil”

Primaire : **02 21 08 00 05**

Maternelle : **02 21 08 00 06**

Cantine scolaire : **02 21 08 00 07**

Accueil périscolaire : **02 21 08 00 09**

► AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMÉRATION

02 96 87 14 14

DÉCHÈTERIES* :

Déchèterie Les Landes Fleuries

QUEVERT - Tél. **02 96 87 51 37**

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Judi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Conillé

SAINT-HELEN - Tél. **02 96 88 23 22**

Lundi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mardi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Mercredi : Fermée

Judi : Fermée

Vendredi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Samedi : 8h45 - 12h30 / 14h00 - 17h45

Fermée les dimanches et jours fériés.

Déchèterie ZA de Beauvent

LA LANDEC - Tél. **02 96 82 13 71**

Horaires du 1^{er} février au 31 octobre

Lundi, mardi, vendredi : 14h00 - 18h00

Mercredi, samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

* Un badge est nécessaire pour accéder aux déchèteries de Dinan Agglomération.

Pour plus d'informations,
vous pouvez contacter le service
au **02 96 87 72 72** ou par mail à
dechets@dinan-agglomeration.fr